



Fédération Française de Roller Skating

www.ffrs.asso.fr

05-56-33-65-65

siege.ffrs@ffrs.asso.fr

Obtenir un numéro SIRENE/SIRET/ code NAF (ex APE)

L'immatriculation de votre association auprès de l'INSEE est devenue incontournable désormais pour bénéficier de subventions publiques, et pas seulement lorsque l'association est employeur.

En effet, ce numéro permet à votre club d'être enregistré sur le logiciel de remontée des informations destinées au versement de la somme accordée. De plus, ce numéro permet de faire un état des lieux statistique de la vie associative et devient également un numéro de référence unique servant d'identifiant de l'association.

Le numéro SIRET est un identifiant numérique de 14 chiffres composé du SIREN (9 chiffres) et d'un numéro interne de classement de 5 chiffres (NIC) caractérisant l'établissement d'une entreprise en tant qu'unité géographiquement localisée. Il est donc modifié en particulier si l'association change d'adresse.

VOTRE NUMERO SIRET : TROIS CAS DE FIGURE POUR L'OBTENIR

1. le plus simple, vous êtes déjà en possession de vos numéros, il vous suffit donc de les reporter sur le dossier de demande de subvention

2. vous êtes immatriculé mais vous souhaitez un avis de situation SIRENE, vous pouvez :

- L'obtenir par téléphone : 825 800 882 (coût : 0,15 la minute)
- L'obtenir par télécopie sur minitel : 3617 Sirene (coût : 0,35 la minute)
- Le télécharger sur [Internet](#) Cliquez sur « RECHERCHE PAR NUMERO SIREN » Entrez le numéro SIREN (9 chiffres) Cochez « tous les établissements de l'entreprise » Cliquez sur « Lancer la recherche ». Ensuite vous cliquez sur l'établissement actif concerné. Votre numéro SIRET apparaît (14 chiffres).

3. vous n'êtes pas immatriculé : vous devez alors faire une demande ECRITE en n'oubliant pas de joindre les pièces justificatives demandées (voir le courrier type à la suite)

CODE APE / NAF

L'Insee attribue à chaque entreprise ou association un code « APE » (Activité Principale Exercée) en référence à la nomenclature d'activités françaises (NAF). Il correspond au type d'activité exercée par l'association et est donné en fonction de l'objet que l'association a défini dans ses statuts. D'où l'importance de la rédaction des statuts. Il sert lors de statistiques, et permet de connaître la convention collective à laquelle l'établissement se rattache.

Cette nomenclature d'activité française a été révisée récemment. Les codes APE ont en effet été modifiés depuis le 1er janvier 2008. Les codes APE sont des outils statistiques. Il s'agit d'une modification ayant des conséquences plus administratives qu'économiques.

La nomenclature est construite autour de « sections » qui correspondent à de grands domaines d'activités (répertoriées des lettres A à U), puis « division », « groupe », « sous-classe » ... Pour les associations sportives, le code généralement attribué est le 93.12Z : « Activités de clubs de sports ».

PLUS D'INFOS : Vous pouvez aussi consulter le [site de l'INSEE](#), cliquez sur le répertoire SIRENE , rubrique « comprendre les concepts, définition et nomenclatures.

LETTRE-TYPE pour la D.R. de l'INSEE
si votre association n'est pas encore immatriculée au
répertoire des entreprises et des établissements SIRENE

Nom de la structure sportive
Adresse

à

Le (la) président(e) de
(la ligue, le comité, le club de)

Monsieur le directeur régional
de l'INSEE de la Région ...
Adresse

OBJET : Délivrance du n° SIRET

Monsieur le directeur régional,

Le service d'information de l'INSEE me fait savoir que votre service a compétence pour immatriculer notre association au répertoire des entreprises et des établissements SIRENE et délivrer le n° SIRET, permettant ainsi à notre association de recevoir des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les pièces qui vous sont nécessaires :

- Photocopie du récépissé délivré par la préfecture lors de la déclaration,
- Photocopie de la page 1 des statuts présentant l'objet de l'association.
- Photocopie de l'extrait paru au Journal officiel,

Par ailleurs, je vous précise qu'à ma connaissance, notre association ne dispose pas du n° SIREN

Je vous prie d'agréer. Monsieur le directeur régional, l'expression de mes salutations distinguées.